

INCIDENT

survenu au ballon immatriculé F-GPDR

Événement :	collision avec ligne électrique à l'atterrissage.
Cause identifiée :	mauvaise évaluation de l'environnement.

Conséquences et dommages : enveloppe légèrement déchirée et brûlée.

Aéronef : montgolfière Siga MA 26 "Pilâtre".

Date et heure : samedi 21 mars 1998 à 09 h 15.

Exploitant : privé.

Lieu : Piré - sur - Seiche (35).

Nature du vol : local.

Personnes à bord : pilote + 2.

Titres et expérience : pilote, 36 ans, BL de janvier 1997, 45 heures de vol dont 10 et 7 atterrissages dans les trois mois précédents.

Conditions météorologiques : évaluées sur le site : vent 020° à 030° / 03 kt, visibilité 3 à 5 km, brume, SCT à 4000 pieds, OVC à 5900 pieds.

Circonstances

Après une heure de vol, alors que le ballon est à environ 50 mètres sol, le pilote décide d'atterrir dans une prairie. L'état de surface du terrain l'incite à rechercher un autre endroit. Il repère une autre prairie située derrière une rangée de peupliers et commence la descente. En approche, à 3 - 4 mètres de hauteur, il découvre tardivement la présence d'une ligne électrique sur sa trajectoire. Il réchauffe afin de reprendre de la hauteur. Alors que le ballon remonte son enveloppe touche des fils électriques et un câble se coince contre le cadre supérieur de la nacelle. Le câble finit par céder, libérant l'aérostat qui reprend de l'altitude et se pose ensuite sans autre dommage dans un champ avoisinant.

Le pilote n'avait pas vu l'obstacle car les poteaux qui facilitent habituellement leur repérage n'étaient pas clairement identifiables. Celui situé sur la gauche de l'appareil était masqué par une rangée d'arbres et celui de droite était dans le prolongement d'un bâtiment agricole. Par ailleurs, l'attention du pilote était retenue par la présence d'une haie bocagère située en amont du point d'aboutissement choisi.